



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 19/2019 : Demande de crédit de CHF 93'000.- TTC concernant pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 19 novembre 2019 en la présence de Madame la Syndique Louise Schweizer et M. Nicolas Ray. Nous les remercions de leur participation active à notre séance et à leurs réponses sur les questions posées.

Le choix des véhicules est pertinent au vu des besoins exposés dans le préavis.

La commission a apprécié les efforts de la municipalité faits au niveau du budget.

Concernant le véhicule destiné au service des bâtiments et déchetterie la question s'est posée sur l'adéquation de l'utilisation d'un véhicule électrique, considérant les distances à parcourir journalièrement, et de l'exemple que doivent montrer les autorités en matière écologique.

Cependant, les questions d'exploitation restent à étudier, entre autres les bornes de recharge, l'entretien de la batterie, etc.

Vu l'urgence des besoins de l'administration communale, il a paru à la commission que la mise en application de cette idée était prématurée.

De ce fait, avec notre recommandation d'acceptation, nous rajoutons un postulat à la municipalité d'étudier le projet dans sa globalité pour l'acquisition de futurs véhicules communaux.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 019/2019 et en avoir débattu, la Commission ad hoc conclut à son acceptation tel que proposé.

Arzier-Le Muids le 19 Novembre 2019.

La Commission ad hoc:

Mme Natacha RUFFET (PRESIDENTE)

M. Dominique KLINKENBERGH

M. Ivené OHANESSIAN